

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2026.45

Nombre de membres

En exercice 28

Présents 21

Votants 22

Contre 0

Abstention 0

Date d'affichage

18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Julien BOURRY, le 5 juin 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents à la Séance : Adrien LARDIN, Christian MARCOZ, Grégory CALLEJON, Jocelyn BAZUS, Julien BOURRY, Michel LAVAUX, Nicolas GENIX, Régis PERROUD, Roland PERROUSE, Williams DUFOUR, Yann GOSSET, Chantal PEGOUD, Henri PEGOUD, Jacques SEIGLE, Patrick GAUDE, Laury PERA, Daniel ROZAND, Raymond VAGNON, Gilbert LONGO, Guillaume DUBOST, Jean-Francois GUIBOUD-RIBAUD, Bérengère MEUNIER-CARUS-VINCENT avec pouvoir à Julien BOURRY.

Secrétaire de Séance : Mme Chantal PEGOUD

OBJET :

Vu L'article R 1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**AUTORISATION
PERMANENTE ET
GENERALE AU
RECEVEUR SYNDICAL
POUR L'EXECUTION
FORCEE DES TITRES
DE RECETTES**

Afin de faciliter le recouvrement des produits impayés affectant les trois budgets du syndicat (budget principal eau, budgets annexes assainissement collectif et assainissement non collectif) et d'en simplifier la procédure,

Le Conseil Syndical,

Décide d'octroyer une autorisation permanente et générale au receveur des finances du Syndicat, Monsieur Michaël CHAILLET, pour l'application des mesures d'exécution forcée de recouvrement des titres, notamment pour l'émission des actes de poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur, quelle que soit la nature de la créance ;

Autoriser M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

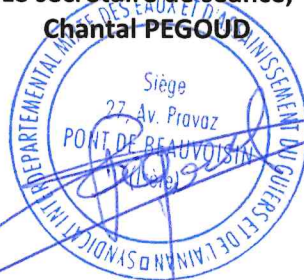
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

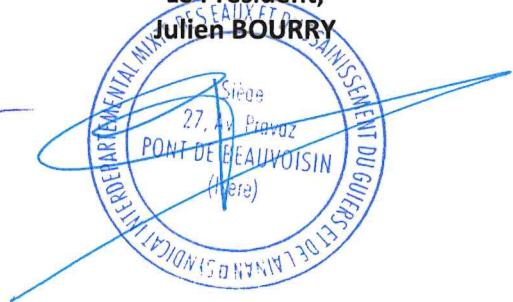
Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 15 juin 2026

**Le secrétaire de séance,
Chantal PEGOUD**



**Le Président,
Julien BOURRY**



REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2026

Application agréée E-legalite.com